

Litige avant toute signature de bail commercial

Par stellastefanelli, le 28/06/2015 à 10:59

bjr,je suis propriètaire d un local commercial dont j ai achetes les murs lancien locataire a libere les murs apres faillite, j ai donc propose par l'intermediaire de mon avocat la location de mon local .une personne s est presente immediatement et a propose de me louer le local je lui ai propose de prendre connaissance du bail que je proposé il a refusé et m a pratisuement impose des conditions innaceptable pour moi, entre temps ce monsieur sur de lui a achete du materiel qu il comptait mettre dans mon local pour commercer son activite, je lui ai signifier que je refusais de lui louer mon local, je precise que je n ai pas signe le bail ni encaisse bien entendue la moindre somme d argent, a présent ce monsieur veut m attaquer en justice et me reclame des sommes dargent enormes a titre de dommages et interets .a t il le droit de me trainer devant un tribunal alors que rien n a ete signe entre nous merci